



Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration d'un projet de loi portant sur la gestion des produits chimiques

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan Annuel des Achats (PAA) de la Commission Environnementale (Dépense infra seuil) publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du **17/04/2024**.

2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un consultant individuel national pour l'élaboration d'un projet de loi portant sur la gestion des produits chimiques et ce au profit de la Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnementale (DECE) au Ministère de l'Environnement (MEV).

L'objectif principal de cette mission est de doter le MEV d'un projet de loi portant sur la gestion des produits chimiques en Mauritanie et ce conformément aux TDRs publiés sur le lien : <https://smh.mr/wp-content/uploads/2024/04/TDRs-loi-sur-la-gestion-des-produits-chimiques-VP.pdf>.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (leur formation académique, leur expérience, leurs qualifications pertinentes pour la mission et références concernant l'exécution de missions analogues).

Le Consultant doit en particulier :

- Détenir une formation académique (Bac+5 minimum) en droit, et
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions dans l'élaboration des textes juridiques environnementaux.

4. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt,
- Un CV détaillé décrivant les références du candidat en rapport avec la mission
- Les justificatifs du diplôme et des références professionnelles

Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Références académiques	30 pts
Expériences spécifiques en conformité avec le profil du Consultant tel que décrit au niveau des TDRs	70 pts
Total	100 pts

5. La méthode de sélection des consultants sera basée sur la méthode de sélection consultants individuels. La procédure de la sélection sera conduite conformément à l'Arrêté n°0292/P.M/ portant adoption du manuel des procédures d'engagement des dépenses inférieures au seuil de compétence des Commissions de Passation des Marchés Publics (CPMP).

6. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le **06/05/2024** à 11h00 soit sous plis fermé, au Secrétariat de la CDIS de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par mail sur l'adresse : jaafar.sidi@smhpm.mr ; CC : hacen.moussa@smhpm.mr.

7. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le **06/05/2024** à 11h10.

Le Coordinateur
Mohamed OULD KHALED